29 JANVIER 2021

COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

ALLOCATION AU TITRE D'UN ESPIG RÉGIONAL EN FAVEUR DES PEID DU PACIFIQUE

Références	Décision
GPC/2021/01-04	**Allocation d'un financement régional pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation en faveur des petits états insulaires en développement (PEID) du Pacifique** S'agissant de la requête présentée lors du quatrième cycle 2020, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration, le Comité des financements et performances : 1. note que les conditions d'accès à l'allocation maximale par pays au titre d'un financement régional pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation sont satisfaites, selon les indications de la requête ainsi que de la synthèse et de l'évaluation présentées dans le document GPC/2021/01 DOC 04 ; 2. approuve une allocation au titre d'un ESPIG régional, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, comme indiqué dans la requête et comme résumé dans le tableau 1 du document GPC/2021/01-04 2 c), sous réserve a. de la disponibilité des fonds, b. de la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement de fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,

c. Des recommandations du Secrétariat concernant le financement (tous les montants sont exprimés en dollars) :

Tableau 1 – PEID du Pacifique [1]		
a.	Allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG	15 000 000
b.	Part fixe	15 000 000
c.	Part variable	Sans objet
d.	Allocation sollicitée	14 997 510 [2]
e.	**Allocation approuvée par le GPC**	**14 997 510**
f.	Agent partenaire	Banque asiatique de développement
g.	Commission de l'agent partenaire (% – montant)	5 % - 749 875,50
h.	Durée	31,5 mois
i.	Date de démarrage prévue	15 mai 2021
j.	Source de financement	Fonds du GPE

3. prie le Secrétariat
 a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation d'un financement en faveur des États insulaires du Pacifique les observations et les demandes de comptes rendus exposées à l'annexe A ;
 b. de faire le point sur les questions soulevées à la rubrique « comptes rendus » de l'Annexe A dans le rapport annuel sur l'état du financement, conformément à l'échéancier défini.

[1] L'allocation en faveur des PEID du Pacifique est plurinationale et concerne les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tonga et Tuvalu.

[2] Y compris USD 544 711 au titre des frais nécessaires à l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Annexe A – Observations du GPC et comptes rendus

PEID du Pacifique	
Observations	Le Comité salue les solides efforts déployés par les parties prenantes, sur un laps de temps considérable, pour faire preuve d'innovation en élaborant le premier ESPIG régional en faveur de la région Pacifique. Le financement permettra d'améliorer de manière équitable la qualité de l'instruction et les acquis scolaires des élèves dans toute la région du Pacifique, par le biais de biens, services et normes à l'échelle régionale. Au vu de la complexité de gestion du financement, doté de plusieurs agences d'exécution, le Comité demande à l'agent partenaire de surveiller de près l'efficacité des modalités de mise en œuvre, et encourage la cellule de facilitation du cadre de l'éducation dans la région Pacifique (PacREF), l'agent partenaire et les agences d'exécution, ainsi que les partenaires donateurs à veiller à ce que la mise en œuvre des biens régionaux fasse l'objet d'une forte appropriation nationale. Le Comité insiste, en outre, sur l'importance d'inviter les organisations de la société civile à collaborer à la mise en œuvre du PacReF en tant que de besoin. Le Comité note les effets de la pandémie sur les systèmes éducatifs. Il encourage les gouvernements et l'agent partenaire, en concertation avec le Groupe local des partenaires de l'éducation, à ne pas hésiter, si le besoin s'en fait sentir, à adapter le programme proposé en fonction des problèmes qui se font jour, notamment des conséquences de la fermeture des écoles sur l'apprentissage des enfants. D'autres adaptations devront peut-être être envisagées en lien avec les mesures d'atténuation des retards ou des autres contraintes que la pandémie pourrait entraîner sur la mise en œuvre du programme.

Comptes rendus	*Agent partenaire* Le Comité note les progrès accomplis en matière de recueil, d'analyse et de gestion des données. Il souhaite être régulièrement informé des progrès par le biais des rapports d'avancement de l'agent partenaire, s'agissant notamment des données relatives à la question du genre et des enfants handicapés, ainsi que des indicateurs qui font l'objet d'une déclaration à l'ISU. Le Comité compte aussi recevoir des points réguliers, par le biais des rapports d'avancement de l'agent partenaire, sur les résultats de l'étude menée sur le financement de l'éducation dans le Pacifique et le dialogue sectoriel qui en découlera sous la forme de la réunion du forum des ministres de l'éducation. Il souhaite notamment être informé de la façon dont ces résultats sont mis à profit pour dégager un niveau adéquat de financement intérieur, en particulier au bénéfice de l'enseignement primaire dans les pays qui n'ont pas encore atteint la scolarisation primaire pour tous. Dans cette optique, le Comité demande que les rapports d'avancement périodiques comprennent des données relatives au financement intérieur des pays concernés (GPE-6) précisant la part du budget de l'éducation dans le budget public total ainsi que la part du budget de l'enseignement primaire dans le budget total de l'éducation.

Annexe B – Rapport de l'étape III du processus d'examen de la qualité par le Secrétariat

EXAMEN DE LA QUALITÉ – ÉTAPE 3

RÉGION PACIFIQUE

ESPIG régional

Coût total du programme : 19 682 882 USD
Montant du financement GPE proposé : 14 997 510 USD (pas de part variable), dont 544 711 USD pour les coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre
Période de mise en œuvre : 31,5 mois
Date de démarrage prévue : 15 mai 2021
Agent partenaire : Banque asiatique de développement (BAsD)

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DU PAYS ET DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PAYS

La requête présentée par la région du Pacifique couvre six petits États insulaires en développement (PEIDS), à savoir, les Îles Salomon, Kiribati, Samoa, la République des Îles Marshall, Tonga et Tuvalu. En effet, ces États ont décidé d'adopter une démarche régionale et de combiner leurs allocations maximales par pays (AMP), de 2,5 millions de dollars chacune, pour déposer une seule requête régionale en vue d'obtenir un financement de la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG)[1].

Les îles du Pacifique constituent un groupe de pays culturellement variés, mais confrontés à des défis analogues en raison de leur modeste taille, de leur isolement et de leur éloignement. Éparpillés à travers l'océan Pacifique sur une étendue équivalente à 15 % de la surface de la Terre, ces pays comptent 2,3 millions d'habitants dispersés sur des centaines d'îles[2]. Les

[1] La décision prise par le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) en décembre 2019 porte à 2,5 millions de dollars le montant indicatif de l'allocation maximale par pays (AMP) pour huit petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique, c'est-à-dire Kiribati, les États fédérés de Micronésie, la République des Îles Marshall, Samoa, les Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. En raison de leur superficie restreinte, ces pays sont autorisés à combiner leurs allocations pour présenter des requêtes multinationales élaborées sur la base de leurs plans nationaux du secteur de l'éducation ou une requête de financement régionale basée sur un plan régional du secteur de l'éducation. En octobre 2019, six des huit pays du Pacifique ont opté pour une démarche régionale et choisi de regrouper leurs AMP respectives afin de ne déposer qu'une seule requête de financement régional pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (ESPIG) en s'appuyant sur le plan sectoriel régional intitulé « Cadre régional pour l'éducation du Pacifique (PacREF) 2018-2030 : vers l'éducation 2030 ».

[2] Banque mondiale (octobre 2020). Vue d'ensemble, Îles du Pacifique Consulté sur https://www.worldbank.org/en/country/pacificislands/overview

économies des PEID du Pacifique sont peu diversifiées en raison des ressources limitées dont ils disposent et de la distance qui les sépare des principaux marchés, ce qui les expose aux chocs extérieurs et à une forte instabilité[3]. La croissance économique est également entravée par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le chômage des jeunes, une interconnexion insuffisante, des infrastructures de transport laissant à désirer[4] et les taux élevés de migration. Malgré l'importance des secteurs de la pêche et de l'agriculture, ces pays importent une grande partie de leur alimentation. Leur faible démographie, leur isolement et la distance qui sépare ces pays les uns des autres nuisent aussi à la communication et à la fourniture des services publics.

Les îles du Pacifique figurent en outre parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles[5]. La majeure partie de la population vit sur la côte et est donc particulièrement exposée au risque d'élévation du niveau de la mer et aux intrusions salines. Les îles sont menacées par les cyclones tropicaux, la sécheresse et les inondations qui peuvent avoir des conséquences désastreuses sur les moyens de subsistance et l'infrastructure. Par exemple, à Tuvalu, les contraintes environnementales sont à l'origine de 9 % des mouvements de population enregistrés entre 2005 et 2015, et plus de 70 % des ménages ont indiqué que les problèmes environnementaux avaient altéré leurs conditions de vie de base[6].

La pandémie de COVID-19 aggrave les obstacles au développement durable. S'il est vrai qu'il faudra du temps pour en mesurer tous les effets, la pandémie a déjà sévèrement touché les secteurs du tourisme et du commerce, entrainé la fermeture des écoles et la hausse du chômage dans la région[7].

Le Forum des dirigeants du Pacifique a choisi la voie du régionalisme en 2005 afin de faire face à ces enjeux uniques et de renforcer l'intégration et la coopération entre les pays du Pacifique dans les secteurs où il sera plus difficile d'obtenir les meilleurs résultats si chacun travaille isolément. En 2015, le Forum approuvait le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique qui oriente aujourd'hui les travaux du Forum des Îles du Pacifique[8]. De nombreux PEID

[3] Banque mondiale (octobre 2020). Vue d'ensemble, Îles du Pacifique Consulté sur https://www.worldbank.org/en/country/pacificislands/overview

[4] Institut de la Banque asiatique de développement (2016). Economic Growth and Sustainable Development. *Policy Briefs Series (2016-6)*. Consulté sur https://www.adb.org/sites/default/files/publication/219266/adbi-pb2016-6.pdf. BAsD : Tokyo.

[5] UNESCO (2017). Towards climate change resilience—Minimizing loss and damage in Pacific SIDS communities. UNESCO : Apia. 32p

[6] Université des Nations Unies (2017). Pacific Islanders Faced with Migration can benefit from Paris Agreement.

[7] Formulaire de requête régionale des Îles du Pacifique, page 10.

[8] Le Forum des Îles du Pacifique est une organisation intergouvernementale qui vise à renforcer la coopération entre les pays et les territoires de l'océan Pacifique.

du Pacifique, notamment les pays GPE-6, sont tributaires de l'aide extérieure octroyée principalement par la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon et les États-Unis, pour réaliser leurs objectifs régionaux et nationaux.

Tableau 1. Informations sur les pays	
Population **(Banque mondiale, 2018)**	Kiribati : 115 847 République des Îles Marshall : 58 413 Samoa : 196 130 Îles Salomon : 652 858 Tonga : 103 197 Tuvalu : 11 508
Classement sur la base de l'indice de développement humain **(PNUD, 2019)[9]**	Kiribati : 132e sur 189 pays République des Îles Marshall : 117e sur 189 pays Samoa : 111e sur 189 pays Îles Salomon : 153e sur 189 pays Tonga : 105e sur 189 pays Tuvalu : N.D.
Années de scolarité ajustées en fonction de l'apprentissage **(Banque mondiale, Indice du capital humain 2020)[10]**	Kiribati : 7,1 République des Îles Marshall : N.D. Samoa : N.D. Îles Salomon : Garçons : 5,3 ; Filles : 5,4 Tonga : Garçons : 6,2 ; Filles : 6,9 Tuvalu : 7,4
PIB **(Banque mondiale, 2018)[11]**	Kiribati : 196,8 millions de dollars République des Îles Marshall : 221,3 millions de dollars Samoa : 820,5 millions de dollars Îles Salomon : 1,396 milliard de dollars Tonga : 450,4 millions de dollars Tuvalu : 42,59 millions de dollars
PIB par habitant **(Banque mondiale, 2018)[12]**	Kiribati : 1 625 dollars République des Îles Marshall 3 788 dollars Samoa : 4 183 dollars Îles Salomon : 2 138 dollars Tonga : 4 364 dollars Tuvalu : 3 701 dollars

[9] Les données relatives au classement sur la base de l'indice de développement humain peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://hdr.undp.org/en/content/2019-human-development-index-ranking
[10] Ces données peuvent être consultées sur https://www.banquemondiale.org/fr/publication/human-capital
[11] Ces données peuvent être consultées sur https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.CD
[12] Ces données peuvent être consultées sur https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD

Classification de la Banque mondiale sur la base du niveau de revenu (Banque mondiale, 2020)[13]	Kiribati : Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure République des Îles Marshall : Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure Samoa : Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure Îles Salomon : Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure Tonga : Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure Tuvalu : Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure

1.2. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Les systèmes d'éducation des PEIDS du Pacifique ont des structures différentes (tableau 2). Bien que de nombreux progrès aient été enregistrés au niveau de l'accès à l'éducation primaire et au premier cycle du secondaire ainsi que de la lutte contre les disparités entre les sexes, beaucoup reste à faire. Les principaux obstacles auxquels le secteur est confronté sont recensés dans le Cadre régional pour l'éducation du Pacifique (PacREF[14]). Il s'agit notamment : 1) de l'accès et de la rétention scolaires, en particulier au niveau du secondaire ; 2) de l'équité d'accès, en particulier pour les enfants vivant dans des îles périphériques éloignées, les familles à faible revenu et les personnes handicapées ; 3) de l'efficience interne du système, notamment la scolarisation tardive des enfants et les taux élevés de redoublement et d'abandon ; 4) de la mauvaise qualité de l'éducation expliquant la médiocrité des acquis scolaires ; 5) de la gestion inefficace aux niveaux des écoles et du système ; 6) du financement inadéquat et de l'utilisation non efficiente des ressources ; et 7) d'une coordination intrasectorielle laissant à désirer, en particulier en ce qui concerne le développement de la petite enfance, l'enseignement et formation techniques et professionnels et l'éducation non formelle[15]. La forte participation de la communauté et des groupes confessionnels à la gestion des écoles à tous les niveaux et dans l'ensemble du Pacifique explique que près de 15 % des écoles primaires et 40 % des

[13] La classification des pays établie par la Banque mondiale sur la base du niveau de revenu peut être consultée sur https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups
[14] La liste des acronymes tels que PacREF se trouve page 3 du document de programme, partie 1.
[15] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva.

établissements secondaires n'appartiennent pas au secteur public[16]. Les écoles du Pacifique sont toutes régies par les lois en vigueur concernant l'éducation nationale[17].

Tableau 2 : Structure du système d'éducation et nombre d'élèves

Pays	Structure du système d'éducation	Nombre d'élèves[18]
Kiribati	1-3 ans de préscolaire, 6 ans de primaire, 3 ans de premier cycle du secondaire et quatre ans de second cycle du secondaire.	38 613[19]
République des Îles Marshall	2 ans d'EPPE, 8 ans d'enseignement élémentaire, et 4 ans de secondaire.	14 863[20]
Samoa	2 ans d'EPPE, 8 ans d'enseignement élémentaire et 5 ans de secondaire	63 817[21]
Îles Salomon	1 an de préscolaire, 6 ans d'enseignement élémentaire, 3 ans de premier cycle du secondaire, et 4 ans de second cycle du secondaire.	217 447[22]
Tonga	2 ans d'éducation de la petite enfance, 8 ans d'éducation fondamentale, dont 6 ans d'éducation primaire et les 2 premières années en enseignement secondaire. L'éducation secondaire comprend 4 ans de premier cycle du secondaire et 3 ans de second cycle du secondaire.	44 767[23]
Tuvalu	1 an de protection de la petite enfance, 8 ans de primaire et 5 ans de secondaire.	3 082[24]

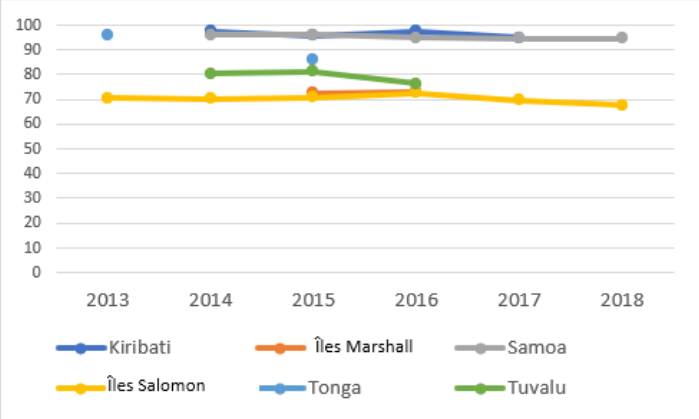
1.2.1. Équité :

Malgré les progrès enregistrés, certains PEID du Pacifique n'ont pas encore atteint l'objectif d'éducation primaire universelle ou de pleine scolarisation en préscolaire et au secondaire. Si la majorité des enfants du Pacifique ont accès, sous une forme ou une autre, à des services d'éducation de la petite enfance (EPE), le nombre d'enfants suivant au moins une année de préscolaire varie dans la région et passe de 100 % ou plus à Tonga et à Tuvalu à 60-70 % à Kiribati, dans les Îles Marshall et les Îles Salomon pour ne pas dépasser 40 % à Samoa. Si les pays GPE-6 reconnaissent l'importance de l'éducation de la petite enfance et ont actualisé leurs politiques en la matière, peu d'entre eux disposent des ressources nécessaires pour financer la scolarisation universelle en EPE.

[16] Les écoles non étatiques du Pacifique recouvrent les écoles communautaires et confessionnelles qui reçoivent des subventions de la part des autorités nationales pour la formation des enseignants et l'offre d'enseignants et le paiement de leurs salaires. Le document de programme donne de plus amples informations concernant les écoles non étatiques, page 9 (partie 1).
[17] Document de programme (partie 1), page 9
[18] Le nombre d'élèves comprend le nombre d'élèves inscrits dans les services d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) jusqu'au second cycle du secondaire.
[19] SIGE de Kiribati (2019).
[20] Ministère de l'Éducation, des Sports et de la Formation de la République des Îles Marshall (2014).
[21] Formulaire de la requête présenté par Samoa pour un financement accéléré COVID-19 (2020)
[22] Ministère de l'Éducation et du Développement des ressources humaines, Îles Salomon (2018). Rapport d'évaluation de la performance
[23] ISU (2020).
[24] Tuvalu Education Statistics at a Glance (2016)

Le taux d'achèvement du primaire est en général élevé dans les pays GPE-6 ce qui s'explique en partie par les politiques de passage automatique en classe supérieure. Le taux d'admission brut jusqu'en dernière année du primaire dépasse 100 % à Tonga, Samoa et Kiribati, et s'établit à 71 % aux Îles Marshall, qui affiche le taux le moins élevé (tableau 3). Le taux net de scolarisation en primaire semble toutefois reculer pour les Îles Marshall, les Îles Salomon, Samoa et Tuvalu[25], mais les raisons de cette diminution restent floues (graphique 1).

Graphique 1 : Taux net de scolarisation en éducation primaire



Source : Institut de statistique de l'UNESCO 2020

Tableau 3 : Taux d'admission brut jusqu'en dernière année du primaire

Kiribati	100 %	(6e année, 2016)
République des Îles Marshall	71 %	(6e année, 2016)
Samoa	105 %	(8e année, 2017)
Îles Salomon	87 %	(6e année, 2018)
Tonga	116 %	(6e année, 2013)
Tuvalu	79 %[26]	(8e année, 2018)

Source : Institut de statistique de l'UNESCO 2020

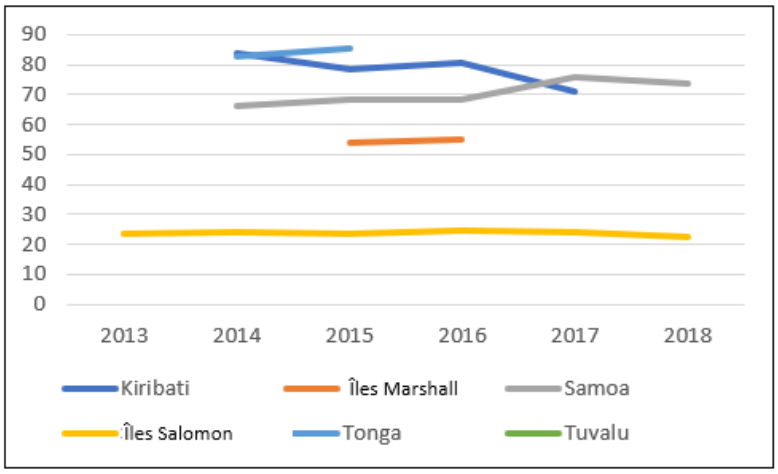
Les taux de scolarisation et d'achèvement sont nettement plus faibles pour l'enseignement secondaire. Bien que les données ne sont pas disponibles pour tous les pays, le taux net de scolarisation (TNS) va de 85 % à Tonga à 21 % dans les Îles Salomon pour le premier cycle du secondaire (graphique 2). Si les taux d'achèvement du premier cycle du secondaire de Kiribati (81 %) et de Tonga (97 %) figurent parmi les taux les plus élevés de la région, ils chutent pour le second cycle du secondaire où ils s'établissent respectivement à 18 % et 46 %. Plusieurs facteurs expliquent les résultats plus faibles obtenus en ce qui concerne l'accès et la rétention au niveau de l'enseignement secondaire. Il s'agit notamment du manque d'infrastructure et du nombre limité de places disponibles dans les établissements scolaires, en particulier dans les îles isolées, de la nécessité de réussir aux examens pour pouvoir s'inscrire dans le secondaire, et des options limitées d'apprentissage proposées après le primaire ou le premier cycle du

[25] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva.
[26] Malgré les données publiées par l'ISU, le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports de Tuvalu a confirmé au Secrétariat le 13 octobre 2020 que le taux brut d'admission enregistré en 8e année s'établissait à 92,8 % en 2017.

secondaire, y compris en ce qui concerne la formation technique et professionnelle[27]. Les ministres de l'Éducation du Pacifique estiment que les systèmes éducatifs de la région doivent mettre en place et financer de manière appropriée de nouveaux parcours d'apprentissage dès la petite enfance jusqu'au niveau de l'enseignement secondaire et prévoir la formation aux compétences nécessaires[28].

En ce qui concerne la problématique hommes-femmes, les filles bénéficient en général d'un meilleur accès que les garçons. Ainsi, l'indice de parité entre les sexes (IPS) pour l'achèvement du primaire à Kiribati, Samoa, dans les Îles Salomon et à Tuvalu s'établit respectivement à 1,03, 1,03, 1,05 et 1,1[29], mais l'écart s'accroit en ce qui concerne l'achèvement du secondaire où l'IPS s'établit à 1,46 pour Kiribati et 1,53 pour Samoa[30].

Graphique 2 : Taux net de scolarisation en premier cycle du secondaire



Source : Institut de statistique de l'UNESCO 2020

Le Cadre du Pacifique pour le droit des personnes handicapées (2016-2025) prévoit notamment de développer les mesures d'intervention et d'éducation précoces pour les enfants handicapés. Il s'agit également d'un des domaines d'action prioritaire du Cadre régional pour l'éducation du Pacifique. Les pays prennent progressivement des mesures dans ce sens. Ainsi, la part d'élèves handicapés scolarisés à Kiribati dans le primaire et le premier cycle du secondaire est respectivement passée de 2,2 % et 1,3 % en 2016 à 3,8 % et 4,3 % en 2019.

1.2.2. Résultats d'apprentissage

L'évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul de la communauté du Pacifique (PILNA) fait apparaître une nette amélioration dans ce domaine entre 2015 et 2018. Près de 60 % des élèves de 6e année satisfaisaient au niveau régional de maîtrise attendu en lecture contre moins de 50 % en 2015. De même, environ 80 % des élèves de 6e année atteignaient le niveau régional attendu en calcul contre 60 % en 2015. En général, les élèves obtiennent de meilleurs résultats en mathématiques qu'en lecture et ils peinent davantage

[27] Document de programme (partie 1), page 6.
[28] Document de programme (partie 1), page 7.
[29] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva.
[30] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva.

dans les domaines évaluant l'esprit critique et la résolution de problèmes. Les filles réussissent mieux que les garçons, en particulier en lecture où leurs résultats sont supérieurs de 16 points de pourcentage à ceux de leurs homologues masculins[31]. Les résultats varient également de manière significative dans la région. Ainsi, seuls 35 % des élèves de 6e année maîtrisaient la lecture à Tonga contre 60 % dans le reste de la région.

Les responsables scolaires de la région du Pacifique estiment que les facteurs suivants freinent l'apprentissage des élèves : 1) pénurie de matériel pédagogique, 2) nombre insuffisant d'enseignants, 3) manque de qualification des enseignants, et 4) absentéisme des enseignants[32], facteurs qui sont également liés aux problèmes d'efficience mentionnés ci-dessous.

1.2.3. Efficience :

L'efficience du système a été identifiée par les ministères de l'Éducation en 2018 puis par les responsables des systèmes d'éducation du Pacifique (Pacific's Heads of the Education Systems—PHES) en 2019 comme l'un des principaux défis qu'ils devaient relever[33]. Cela ressort clairement des écarts importants observés entre les taux d'achèvement obtenus au niveau du primaire et du secondaire, dont il est question dans la section consacrée à l'équité. Le pourcentage d'enfants non scolarisés en primaire varie selon les pays et passe de 19 % dans les Îles Marshall à 8 % pour les Îles Salomon et ne dépasse pas 2,5 % à Kiribati, Samoa, Tonga et Tuvalu[34].

Dans l'ensemble, l'affectation des enseignants est jugée satisfaisante dans la région, puisque le ratio élèves-enseignant en primaire se situe aux alentours de 30[35], bien qu'il varie fortement selon les localités. Le nombre d'enseignants formés varie de manière significative selon les pays. Ainsi le pourcentage d'enseignants formés en primaire s'établit respectivement à 80 %, 72 % et 65 % pour Tuvalu, Kiribati et les Îles Salomon et atteint 91 % à Tonga. Ces chiffres montrent que la plupart des enseignants du Pacifique ont au moins suivi la formation pédagogique minimum requise que ce soit au titre de la formation initiale ou de la formation continue. En outre, le pourcentage d'enseignants formés pour le primaire est supérieur à celui du secondaire[36]. Quoi qu'il en soit, bien que beaucoup reste à faire, la plupart des pays ont déclaré avoir augmenté le nombre d'enseignants qualifiés et formés au niveau du primaire et du

[31] EQAP (2019). Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul de la communauté du Pacifique (PILNA) 2018 : rapport régional. Communauté du Pacifique : Suva.
[32] EQAP (2019). Évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul de la communauté du Pacifique (PILNA) 2018 : rapport régional. Communauté du Pacifique : Suva.
[33] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva. Page 2.
[34] Document de programme (partie 1), page 8.
[35] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva. Page 26.
[36] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva. Page 29.

secondaire[37]. Les données disponibles pour quatre pays indiquent que plus de 80 % des enseignants du primaire étaient qualifiés et que le nombre d'enseignants ayant suivi une formation se situait entre 65 % et 90 %. [38]

1.2.4. Cadre régional pour l'éducation et suivi de la performance du secteur dans la région :

Depuis 2001, les ministres de l'Éducation du Pacifique se retrouvent régulièrement à l'occasion de la Réunion du Forum des ministres de l'Éducation (Forum of Education Ministers Meeting—FEdMM) afin d'examiner leurs défis communs et d'élaborer des cadres régionaux d'éducation pour orienter la coopération et la collaboration dans le secteur. Ces vingt dernières années, le FEdMM est devenu une plateforme utile pour les concertations politiques régionales sur les questions d'éducation. Elle a permis aux îles du Pacifique de concevoir des stratégies communes pour améliorer l'équité de l'éducation, en particulier dans les domaines où travailler ensemble plutôt que de manière isolée permettait d'obtenir de meilleurs résultats. Trois cadres régionaux ont été validés par le FEdMM à ce jour. Le Plan d'action du Forum pour l'éducation de base (Forum Basic Education Action Plan — FBEAP) adopté en 2001 définit une vision pour l'éducation de base dans le Pacifique, et réaffirme les engagements pris par les membres du Forum de réaliser les objectifs du Cadre d'action de Dakar et les six objectifs de l'éducation pour tous (EPT). Un Plan d'action régional révisé connu sous le nom de Cadre de développement de l'éducation pour le Pacifique (Pacific Education Development Framework—PEDF) a été adopté en 2009. Les initiatives mises en œuvre au titre de ces actions ont permis de mettre à profit des économies d'échelle en mettant au point des outils et des biens régionaux qui ont contribué à harmoniser les travaux et à produire des données offrant de meilleures bases pour le développement du secteur[39].

Compte tenu des médiocres résultats obtenus par la région en matière d'éducation, un cadre plus complet s'inscrivant à plus long terme a été adopté en 2018 : le **Cadre régional pour l'éducation du Pacifique 2018-2030 : vers l'éducation 2030 (PacREF).** Le PacREF vise à « rehausser la qualité de l'éducation dans le Pacifique pour améliorer les résultats des élèves et produire des diplômés de haut niveau en mesure de contribuer économiquement et socialement au développement de leur communauté » conformément aux objectifs de développement durable (ODD). Ce cadre sur 12 ans est traduit sur le plan opérationnel par le programme PacREF qui s'étale sur trois phases de quatre ans[40]. La première phase du programme s'attachera à

[37] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva. Pages 7, 10, 13 et 16.
[38] EQAP (2020). The Status of Pacific Education 2020. Communauté du Pacifique : Suva.
[39] Les principales initiatives du FBEAC et du PEDF comprennent entre autres : l'évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul de la communauté du Pacifique (PILNA), le Registre océanien des qualifications et des normes (PRQS), le Programme de détermination des niveaux de référence au service de la qualité de l'enseignement en Océanie (PaBER), le mécanisme régional de formation à la politique et à la planification de l'éducation, et le Conseil régional du Pacifique pour la protection et l'éducation de la petite enfance (PRC4ECCE).
[40] PacREF 2018-2030, Page 12.

développer les outils et services régionaux (ou Biens régionaux — BR) qui peuvent être adaptés au contexte national et à suivre les progrès réalisés dans la région en matière d'éducation. Les 15 pays des îles du Pacifique[41] participent au programme PacREF en vue d'élaborer les biens régionaux par l'intermédiaire de cinq agences régionales d'exécution[42]. Les activités du programme sont définies dans le plan de mise en œuvre à horizon mobile (Implementation Rolling Plan—IRP) sur quatre ans. Le programme s'accompagne du plan de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue (SE-AC) du PacREF.

En ce qui concerne la gouvernance, le Forum des ministres de l'Éducation est responsable du PacREF par l'intermédiaire du FEdMM. Les responsables des systèmes d'éducation du Pacifique (PHES) sont chargés, sous l'autorité du FEdMM, de veiller à ce que le PacREF soit mis en œuvre comme prévu. Ils se réunissent tous les deux ans pour passer le programme PacREF en revue et examiner et approuver les modifications proposées de l'IRP du PacREF. Entre deux réunions du PHES, ce dernier est représenté par les cinq membres du comité de pilotage du PacREF[43] qui échangent sur les différentes questions relatives aux programmes et politiques du PacREF. Le programme PacREF est mis en œuvre par les agences d'exécution dont la coordination est assurée par le Groupe de travail sur les ressources humaines du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP)[44]. Les partenaires de développement comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale participent également à ce groupe de travail. Il a été décidé en septembre 2020 de mettre en place un Forum de la société civile dans le cadre de cette structure de gouvernance[45]. Le comité de pilotage du PacREF et le Groupe de travail sur les ressources humaines du CORP sont soutenus par l'unité de facilitation du PacREF qui fait partie de l'Université du Pacifique Sud, sous l'autorité directe de son recteur.

Le groupe régional de l'éducation (équivalent du GLPE) se compose pour l'heure de représentants des pays GPE-6, du comité de pilotage du PacREF et du groupe de travail sur les ressources humaines du CORP et bénéficie de l'appui de l'unité de facilitation du PacREF et de la Nouvelle-Zélande qui agit actuellement en qualité d'agence de coordination.

[41] Autrement dit, les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Palaos, la République des Îles Marshall, Nauru, Nioué, Papouasie–Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, et Vanuatu
[42] Autrement dit, le Programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP), l'Université du Pacifique Sud (par l'intermédiaire de ses trois programmes : Faculté des sciences de l'éducation [SoE], Institut de l'éducation [IoE] et le programme de formation technique continu [TAFE]), UNICEF, UNESCO et la coalition australienne de formation dans le Pacifique (APTC).
[43] Les membres du comité de pilotage du PacREF sont remplacés tous les deux ans et le comité de pilotage comprend à l'heure actuelle des représentants de la Papouasie–Nouvelle-Guinée (sous-région mélanésienne), de Palaos (sous-région micronésienne), de Nioué (sous-région polynésienne), de Kiribati (représentant les petits États insulaires) et de Vanuatu (représentant les États insulaires plus importants).
[44] PacREF 2018-2030, pages 17-18.
[45] Document de programme (partie 1), page 27

Le suivi de la mise en œuvre du PacREF se fait à trois niveaux[46] : le premier niveau, assuré par l'unité de facilitation du PacREF qui veille au respect quotidien de l'IRP et de ses accords de partenariats ; le deuxième niveau assuré par le programme pour l'évaluation et la qualité de l'enseignement (EQAP) de la Communauté du Pacifique qui est chargé des évaluations formatives et qui s'appuie sur les principes directeurs de la stratégie du PacREF ; le troisième niveau mené par l'EQAP mesure les performances du système par rapport à des indicateurs clés de performance.

Un suivi et une évaluation de haut niveau réalisés dans le cadre de l'EQAP seront en outre communiqués au PHES par l'intermédiaire du Comité de pilotage et du GLPE. Des rencontres seront organisées régulièrement dans le cadre de l'EQAP avec le concours de l'unité de facilitation du PacREF afin de passer en revue les progrès réalisés par le secteur, de partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques et de promouvoir l'échange de connaissances entre les pays. Ces rencontres devraient tenir lieu de revues sectorielles conjointes régionales[47].

2. PRÉREQUIS POUR L'ACCÈS À LA PART FIXE

Les directives pour l'obtention d'un financement régional pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (en anglais) décrivent la manière dont le modèle opérationnel du GPE s'adapte aux requêtes régionales présentées par les PEID[48]. Le tableau 4 ci-dessous résume les principaux ajustements.

Tableau 4 : récapitulatif des prérequis du modèle opérationnel du GPE applicables aux ESPIG régionaux[49]

	Adaptations applicables aux ESPIG régionaux
Allocations totales	• Les PEID peuvent regrouper leurs AMP en une allocation unique pour appuyer la mise en œuvre d'un plan sectoriel de l'éducation (PSE) régional. Cette mesure s'applique aux pays qui pourraient ne pas être éligibles aux ressources du GPE. Les pays éligibles du GPE peuvent choisir de combiner leurs ressources dans le cadre d'un PSE régional ou de les affecter pays par pays. Le PSE régional doit néanmoins établir clairement que les ressources et l'appui seront orientés de manière équitable vers les pays les moins développés de la région

[46] Le plan de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue du Cadre régional pour l'éducation du Pacifique et la théorie du changement donnent des informations complémentaires concernant le suivi du programme (annexe 8 du document de programme).

[47] Cadre régional pour l'éducation du Pacifique (PacREF) 2018-2030 : vers l'éducation 2030, section sur le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue page 18.

[48] Directives pour l'obtention de financements régionaux pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (juin 2020) (en anglais), pages 10, 11 et 21-23.

[49] Adapté de l'annexe 2 des directives pour l'obtention de financements régionaux pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (juin 2020), en anglais. Cette annexe est disponible en intégralité aux pages 21-23 des directives régionales.

	(critère de pauvreté), affichant les moins bons résultats éducatifs (vulnérabilité de l'éducation) et en situation de fragilité.
Prérequis 1 : Plan de l'éducation régional endossé de qualité	• Il n'est pas nécessaire de produire une analyse sectorielle de l'éducation complète si le PSE régional s'appuie sur des données probantes • Le PSE ne doit pas nécessairement couvrir l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation ou des domaines thématiques d'un sous-secteur, mais peut, au contraire, être adapté au contexte. • Une évaluation indépendante n'est pas obligatoire. Une évaluation simplifiée par les partenaires de développement du groupe régional de l'éducation sera suffisante.
Prérequis 2 : Preuve de l'engagement envers le PSE et son financement.	• Le PSE régional n'a pas à suivre les critères établis par le GPE pour les financements nationaux, mais doit présenter un cadre de financement clair qui reflète les ressources consacrées au secteur de l'éducation par les organisations régionales, les partenaires de développement et/ou les pays membres du GPE. • Il convient toutefois d'indiquer la part des dépenses publiques totales et celle des dépenses publiques ordinaires (hors service de la dette) allouées au secteur de l'éducation dans chaque État membre du GPE.
Prérequis 3 : Disponibilité des données (ou existence d'une stratégie pour obtenir des données)	• La disponibilité des données porte sur le PSE régional et l'analyse régionale du secteur de l'éducation et non sur chaque pays. • Il convient cependant de présenter pour chacun des pays admissibles à un financement du GPE, les données concernant le type d'évaluation des acquis scolaires et l'année à laquelle elles ont été réalisées et d'indiquer les prochaines évaluations, la fréquence et l'utilisation qui en est prévue.
Part variable	• Pas applicable pour les requêtes régionales.

2.1. Prérequis 1 : Un plan sectoriel de l'éducation (PSE) crédible endossé

Le PacREF est le plan sectoriel de l'éducation sur 12 ans établi pour les îles du Pacifique. Comme il a été précisé plus haut, il a été élaboré à l'aide d'un financement pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG) dans le cadre d'un processus particulièrement participatif. Il couvre l'ensemble du secteur de l'éducation, de l'EPPE à l'enseignement supérieur dans des cadres formels et informels et définit six principes directeurs et quatre domaines d'action prioritaires afin « d'assurer aux pays du Pacifique des biens et des services d'éducation durables, abordables et de qualité. » (Tableau 5). Un IRP actualisé chaque année définit les modalités du PacREF. L'IRP en cours couvre la période 2020-23 et présente les coûts et les activités pour cette période. Il a été examiné et approuvé par les responsables des systèmes d'éducation du Pacifique en décembre 2019 et mis à jour en octobre 2020.

Tableau 5 : Principes directeurs et domaines d'action prioritaires du PacREF

6 principes directeurs	4 domaines d'action prioritaires
1. Régionalisme et partenariats mutuellement bénéfiques	1. Qualité et pertinence ;

2. Adaptation des stratégies et pratiques en fonction des données probantes 3. Utilisation efficiente des ressources 4. Accès équitable et égalité des chances 5. Contributions pertinentes et de haute qualité 6. Résultats durables de haute qualité	2. Parcours d'apprentissage ; 3. Résultats et bien-être des élèves ; et 4. Les qualifications des enseignants

Bien que les plans régionaux pour le secteur de l'éducation n'aient pas besoin de faire l'objet d'une évaluation indépendante[50], le ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Nouvelle-Zélande a adapté les méthodologies décrites dans le guide pour l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation pour évaluer le PacREF et son IRP 2019–2022. Le rapport final d'évaluation a été achevé en février 2020 et présentait 13 recommandations principalement liées à l'établissement des budgets, l'analyse des risques, le suivi et l'évaluation, et la mise en œuvre opérationnelle des politiques sur l'équité. L'unité de facilitation du PacREF et les cinq agences d'exécution ont tenu compte de ces recommandations et élaboré un deuxième IRP couvrant la période 2020-23 qui a été validé le 15 mars 2020 par le comité de pilotage du PacREF au nom du PHES et de ses partenaires de développement (groupe de travail sur les ressources humaines du CORP). Le programme PacREF et son IRP, endossés par les partenaires de développement, ont été remis au Secrétariat le 30 juin et présentés à nouveau le 8 octobre 2020 en tenant compte des recommandations formulées dans le rapport de la deuxième étape de l'examen de la qualité.

Le processus d'élaboration du PacREF et de son IRP a été guidé par un petit groupe de travail du PHES composé par des représentants de Fidji, des Îles Cook, de Vanuatu, de Palaos et des Îles Salomon, qui a ensuite élargi les consultations auprès des autres membres du PHES et du FEdMM, qui ont finalement approuvé les deux documents[51]. Les partenaires de développement et les agences d'exécution ont également participé à l'élaboration de l'IRP, du document de programme du PacREF et de ses annexes.

Conclusion : *Le Secrétariat considère que le prérequis n° 1 est satisfait.*

2.2. Prérequis 2 : Preuve de l'engagement envers le PSE ou le PTE et son financement.

Les directives relatives à l'obtention d'un financement régional pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation indiquent que bien qu'il soit recommandé à l'ensemble des pays éligibles à un ESPIG de satisfaire à tous les prérequis, le fait qu'un État ou plus ne

[50] Les directives pour l'obtention d'un financement régional pour la mise en œuvre d'un programme (juin 2020) indiquent, page 10, que les requêtes régionales n'ont pas à faire l'objet d'une évaluation indépendante. [51] Document de programme (partie 2), annexe 1 : Le PacREF dans le contexte du régionalisme, pages 5-7 (en anglais)
[51] Document de programme (partie 2), annexe 1 : Le PacREF dans le contexte du régionalisme, pages 5-7 (en anglais)

remplisse pas une de ces conditions ne suffira pas à bloquer le soutien pour l'intégralité de l'ESPIG régional étant donné que les seuils fixés par le GPE ne correspondent pas nécessairement aux caractéristiques démographiques ni à la situation particulière des PEID[52]. Le prérequis n° 2 n'est donc pas rigoureusement applicable à cette requête d'ESPIG régional. Les directives visent davantage à déterminer : 1) si le plan régional présente un cadre financier clair qui reflète les ressources financières consacrées au soutien de la mise en œuvre du plan régional par les organisations régionales, les partenaires de développement et/ou les administrations des pays participants, et 2) la part des dépenses publiques totales consacrées à l'éducation ainsi que la part des dépenses de l'éducation consacrées aux dépenses ordinaires pour l'éducation primaire pour chaque pays participant à l'ESPIG régional si l'objectif concernant l'éducation primaire n'a pas été atteint. Cette section examinera ces deux aspects.

1) Engagement financier à mettre en œuvre le PacREF

Bien que le programme PacREF soit conçu comme un programme financé par des ressources externes, il est important de noter que les pays qui y participent financent, de manière directe ou indirecte, également les agences d'exécution régionales du programme PacREF[53]. Le cadre financier du PacREF présente uniquement les coûts liés à l'assistance technique requise pour élaborer les Biens régionaux produits par le Programme PacREF. Les pays du Pacifique financent en outre la mise en œuvre opérationnelle de ces Biens régionaux dans leur pays[54].

La mise en œuvre de la première phase du programme a été, jusqu'à aujourd'hui, financée par les agences d'exécution régionales avec la contribution financière des pays du Pacifique et des ministères des Affaires étrangères et du Commerce de la Nouvelle-Zélande (MFAT) et de l'Australie (DFAT)[55]. À partir de 2021, des agences d'exécution régionales et la Nouvelle-Zélande ont garanti le versement d'engagements financiers supplémentaires d'un montant total de 4,6 millions de dollars par rapport à un besoin total de 19 millions de dollars[56].

L'annexe 1 résume les interventions principales des partenaires de développement pour la région et les pays GPE-6.

2) Données financières des pays participants à cet ESPIG régional

Les documents communiqués au Secrétariat du GPE en mai 2020 montrent que le financement national consacré à l'éducation varie considérablement d'un pays à l'autre (tableau 6). En 2019, la part des dépenses publiques totales consacrée à l'éducation allait de 12,9 % à Tuvalu

[52] Directives relatives à l'obtention d'un financement régional pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (juin 2020) (en anglais), page 11
[53] Formulaire de requête ESPIG, pages 8-9.
[54] Formulaire de requête ESPIG, page 9.
[55] Document de programme (partie 1), page 30.
[56] Formulaire de requête ESPIG, page 16.

à 39,7 % dans les Îles Salomon. Si le seuil des 20 % reste à atteindre pour cinq des six pays, ces derniers prévoient d'augmenter les dépenses consacrées à l'éducation.

Le tableau 7, ci-dessous, indique la part des dépenses de l'éducation consacrées aux dépenses ordinaires de l'éducation primaire dans les pays GPE-6. Il convient de noter que sur les pays GPE-6, seules la République des Îles Marshall et les Îles Salomon ne sont pas parvenues à l'éducation primaire universelle, et que la part qu'elles consacrent à l'éducation primaire reste inférieure au seuil de 45 %.. Sur les pays GPE-6, les Îles Salomon consacrent l'allocation globale la plus élevée pour l'éducation, mais la part la plus faible de cette allocation va au primaire. Cela s'explique par le niveau relativement important de dépenses que les Îles Salomon allouent à l'enseignement supérieur pour des bourses d'études.

Tableau 6 : Part des dépenses publiques totales (ordinaire et équipement) consacrée à l'éducation

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Effective	Effective	Effective	Budget	Projection	Projection	Projection
Kiribati	15,9 %	16,8 %	16,0 %	15,9 %	16,6 %	17,2 %	17,6 %
République des Îles Marshall	22,1 %	20,8 %	18,4 %	20,9 %	21,7 %	22,1 %	22,4 %
Samoa	19,5 %	19,7 %	19,7 %	19,8 %	20,5 %	21,3 %	22,2 %
Îles Salomon	44,2 %	41,8 %	39,7 %	41,0 %	41,0 %	41,0 %	41,0 %
Tonga	20,0 %	19,0 %	15,4 %	15,6 %	17,3 %	19,1 %	21,2 %
Tuvalu	15,8 %	18,5 %	12,9 %	14,5 %	15,3 %	16,1 %	16,9 %

Source : Documents budgétaires de l'éducation nationale et données communiqués à l'unité de facilitation du PacREF, avril 2020.

Tableau 7 : Part des dépenses ordinaires de l'éducation consacrées à l'éducation primaire

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Effective	Effective	Effective	Budget	Projection	Projection	Projection
Kiribati	40,0 %	31,0 %	38,0 %	39,7 %	39,0 %	40,1 %	40,5 %
République des Îles Marshall	30,0 %	30,0 %	36,0 %	30,0 %	30,0 %	31,0 %	31,0 %
Samoa	33,0 %	36,0 %	39 %	37,3 %	37,3 %	37,2 %	37,2 %
Îles Salomon	33,0 %	23,0 %	23,0 %	25,0 %	25,2 %	25,8 %	26,4 %
Tonga	39,5 %	42,0 %	34,0 %	35,0 %	37,0 %	40,0 %	42,0 %
Tuvalu	33,8 %	32,9 %	32,1 %	47,9 %	44,0 %	42,0 %	40,1 %

Source : Documents budgétaires de l'éducation nationale et données communiquée à l'unité de facilitation du PacREF, avril 2020.

Le document de programme indique[57] que l'unité de facilitation du PacREF étudie avec la BAsD, la Banque mondiale et l'IoE de l'USP la meilleure manière de réaliser une étude pour le financement de l'éducation dans le Pacifique (Financing of Education in the Pacifique) qui devrait permettre de mieux comprendre l'économie politique du financement de l'éducation dans la région. Une fois l'étude terminée, le FEdMM examinera comment financer l'éducation de manière appropriée.

Conclusion : ***On note la détermination des pays participants et des partenaires de développement à financer la mise en œuvre du PacREF. Les pays devraient échanger régulièrement sur les mesures à prendre pour un financement satisfaisant de l'éducation, comme le prévoit l'unité de facilitation du PacREF.***

2.3. Prérequis 3 : Disponibilité des données.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de réaliser une analyse complète du secteur de l'éducation dans le cadre d'un PSE régional, les directives relatives à l'obtention d'un ESPIG régional préconisent de fonder les stratégies régionales sur des données probantes[58]. Le PacREF et l'IRP s'appuient sur une analyse de la situation du secteur de l'éducation dans la région et dans chaque pays membre. Les études les plus pertinentes sont les suivantes : 1) le rapport sur la situation de l'éducation dans le Pacifique (Status of Education in the Pacific), publié par la Communauté du Pacifique en avril 2017 et mis à jour en mai 2020 et 2) l'évaluation de l'efficacité

[57] Page 13

[58] Directives relatives à l'obtention d'un financement régional pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation (juin 2020) (en anglais), page 10.

et de l'impact du Cadre de développement de l'éducation pour le Pacifique (2009–15) réalisée par l'UNICEF en 2017 avec l'appui de l'ESPDG.

L'ensemble des pays GPE-6 ont amélioré la collecte, l'analyse et la gestion de leurs données, et cinq pays sur six disposent d'un système d'information pour la gestion de l'éducation (SIG) opérationnel. Les pays GPE-6 publient, en outre, les données financières et/ou les indicateurs dans leurs rapports annuels ou dans leurs recueils statistiques sur l'éducation. Il reste cependant des défis à relever. Ainsi, le recueil statistique sur l'éducation (Statistics Education Digests) présente des données ventilées par sexe, mais pas selon le statut socioéconomique, bien qu'il soit possible de ventiler les statistiques de l'éducation par indice de revenu en utilisant les microdonnées des enquêtes sur les dépenses. De même, la disponibilité des données sur les enfants handicapés et d'autres aspects de la vulnérabilité varient également d'un pays à l'autre.

Les pays ne communiquent pas tous leurs données à l'institut de statistique de l'UNESCO (ISU) à la même fréquence (tableau 8). En moyenne, les données transmises par les pays GPE-6 concernent 4 à 7 indicateurs sur les 12 indicateurs clés de l'éducation suivis par le GPE, et certains pays, comme Tonga, n'ont transmis aucune donnée depuis 2012. L'assistance technique fournie dans le cadre de l'ESPIG régional devrait à l'avenir faciliter une transmission plus régulière et méthodique des données à l'ISU.

Tableau 8 : Dernière communication des données à l'ISU par année et nombre d'indicateurs

Pays	Dernière année de transmission de données auprès de l'ISU	Nombre d'indicateurs communiqués sur les 12 indicateurs clés suivis par le GPE[59]
Kiribati	2017	6/12
Îles Marshall	2016	4/12
Samoa	2018	6/12
Îles Salomon	2018	7/12
Tonga	2015	5/12
Tuvalu	2018	7/12

Des systèmes nationaux et régionaux d'évaluation ont été mis en place pour suivre les acquis scolaires[60]. L'EQAP conduit une évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au

[59] Ces indicateurs sont ceux actuellement publiés sur le site de l'ISU. Néanmoins, le formulaire de requête d'ESPIG régional indique que Samoa et Tuvalu ont déjà transmis des données à l'ISU pour l'année scolaire 2019, et que Kiribati, les Îles Marshall et les Îles Salomon devraient le faire avant la fin du mois de juin 2020.
[60] Tous les pays GPE-6 ont mis en place des évaluations nationales des acquis scolaires. Ces informations sont disponibles à la page 12 du formulaire de requête.

calcul de la communauté du Pacifique (PILNA) tous les trois ans dans les 15 pays de la région du Pacifique. La PILNA concerne les élèves de quatrième et de sixième années et sera étendue aux élèves de huitième année comme le prévoit le PacREF. L'ESPIG proposé financera cette extension.

Conclusion : ***Le Secrétariat considère que le prérequis n° 3 est satisfait. Le Secrétariat recommande toutefois au GPC de demander un compte rendu sur les statistiques de l'éducation transmises par les pays à l'ISU.***

3. ESPIG

3.1 DESCRIPTION DE L'ESPIG

Il s'agit du premier ESPIG régional pour la région Pacifique. C'est aussi la première utilisation des allocations maximales par pays des pays GPE-6, qui ont rejoint le GPE en octobre 2020.

Le montant du financement demandé, soit 14 997 510 dollars, se situe dans les limites de l'allocation maximale par pays combinée et approuvée de 15 millions de dollars, soit 2,5 millions de dollars pour chacun des pays GPE-6. L'ESPIG doit cofinancer le programme PacREF avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce néo-zélandais, les agences d'exécution du PacREF et d'autres partenaires de développement. La Banque asiatique de développement (BAsD), agissant en qualité d'agent partenaire pour cet ESPIG, a décidé de le traiter comme un financement additionnel au projet d'assistance technique qu'elle a déjà mis en place[61].

Cet ESPIG durera 31,5 mois et soutiendra la mise en œuvre du programme PacREF en cours. Il sera déterminant pour le programme PacREF dont il prendra en charge 85 % des coûts.

Les principaux produits du programme comprendront la conception, la mise à niveau, le renforcement et l'intégration d'un ensemble de biens, de services et de normes régionaux (Biens régionaux) qui seront i) testés et adaptés pour répondre aux caractéristiques du système éducatif de chaque pays participant, et ii) ensuite intégrés dans ces systèmes en tant que

[61] Renforcer l'éducation dans la région du Pacifique : TA 9645-REG. Ce projet a été approuvé par la BAsD le 29 novembre 2018 et doit être achevé le 31 décembre 2023. Les trois principales réalisations visées par ce projet sont les suivantes : i) le soutien à la mise en œuvre du cadre régional d'éducation du Pacifique (PacREF) ; ii) le soutien à la plateforme régionale de gestion des référentiels et de l'apprentissage pour un enseignement ouvert, à distance et flexible ; et iii) le soutien aux évaluations, études et échanges à petite échelle pour renforcer l'enrichissement des connaissances et l'élaboration de programmes. Ce projet est actuellement financé par la BAsD (750 000 dollars) et la République de Corée (1 million de dollars). Le financement pour la préparation du programme pour la requête régionale d'ESPIG (389 875 dollars) est également administré dans le cadre de ce projet. La Nouvelle-Zélande devrait apporter une contribution supplémentaire de 2 756 034 dollars à ce projet. De plus amples informations sur le projet principal d'assistance technique sont disponibles à la page 31 du document de programme (partie 1).

pratiques courantes. Si les agences d'exécution sont chargées d'apporter un appui technique aux pays pour le développement et la mise en œuvre de ces outils et services, les pays seront tenus de les utiliser au mieux afin d'améliorer leurs systèmes éducatifs nationaux, et de renforcer le régionalisme du Pacifique.

Le PacREF et son programme ont pour ambition principale d'améliorer de manière équitable la qualité de l'apprentissage et les acquis scolaires des élèves dans tout le Pacifique. Le programme comprend les quatre domaines stratégiques suivants :

1) **Qualité et pertinence.** Ce domaine stratégique vise à accroitre la qualité et la pertinence de l'éducation à tous les niveaux en offrant aux apprenants un environnement sûr et favorable avec des possibilités d'apprentissage de haute qualité, significatives, précieuses, inclusives et tournées vers l'avenir. Les biens, services et normes régionaux de ce domaine stratégique comprennent : i) une définition précise et concertée des compétences non cognitives ; ii) une évaluation des besoins concernant la qualité des conditions d'apprentissage ; et iii) des cadres d'assurance de la qualité pour les conditions d'apprentissage scolaires.
2) **Parcours d'apprentissage.** Ce domaine stratégique vise à garantir que les besoins des élèves sont satisfaits en leur donnant accès à un large éventail de programmes, de formules de prestation et de parcours continus pour leur permettre de réaliser tout leur potentiel. Les biens, services et normes régionaux de ce domaine stratégique comprennent : i) des lignes directrices pour une éducation de la petite enfance (EPE) de qualité, des outils de gouvernance, de gestion, d'assurance qualité et de financement pour le développement des programmes d'éducation de la petite enfance ; ii) un cadre pour les aspects concernant la transition de la maison vers l'école, des outils et des processus pour identifier les moyens d'améliorer la transition de la maison vers l'école ; iii) un cadre pour identifier les parcours d'apprentissage allant de l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte ; iv) le portail des compétences du Pacifique[62] ; et v) le Dialogue/Sommet du Pacifique organisé autour des compétences.
3) **Acquis scolaires.** Ce domaine stratégique vise à ce que tous les apprenants réalisent leur plein potentiel en acquérant les connaissances, les compétences, les valeurs et les caractéristiques nécessaires pour leur permettre de subvenir au mieux aux besoins leur famille, de leur communauté et de leur nation. Les biens, services et normes régionaux de ce domaine stratégique comprennent : i) le pôle d'apprentissage Waka utilisé par les enseignants en poste pour améliorer l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du calcul ; ii) l'évaluation régionale des aptitudes à la lecture, à l'écriture et au calcul de la

[62] L'ESPIG ne soutient pas cette composante.

communauté du Pacifique (PILNA) (primaire)[63] ; et iii) l'évaluation du premier cycle du secondaire alignée sur l'ODD 4.1.1.

4) **Qualifications des enseignants.** Cet objectif stratégique vise à ce que des possibilités de développement continu, de partage des connaissances et de responsabilité soutiennent et renforce les compétences des enseignants. Il vise à former des enseignants et des chefs d'établissement compétents, qualifiés et certifiés, pleinement soutenus, engagés, efficaces et dévoués à leurs élèves. Les biens, services et normes régionaux de ce domaine stratégique comprennent : i) les normes de compétence des enseignants ; ii) l'accréditation et la reconnaissance des programmes de formation des enseignants ; iii) les normes et les qualifications pour la direction d'école ; et iv) le cadre pour le développement professionnel continu.

Tableau 9 : Composantes et coûts de l'ESPIG (USD)

	GPE	% du total du GPE	MFAT	Agence d'exécution	Autres partenaires de développement	Montant Total	% du total
Total de l'AMP : 15 millions de dollars							
1 Qualité et pertinence	2 985 838	20 %	200 343	85 454	5 000	3 276 635	16,6 %
2 Parcours d'apprentissage	1 820 714	12 %	315 915	281 944	0	2 418 573	12,2 %
3 Acquis scolaires et bien être des élèves	5 021 695	33 %	359 946	1 392 894	73 138	6 847 673	34,8 %
4 Qualifications des enseignants	2 850 165	19 %	779 513	249 007	47 142	3 925 827	20 %
5 Unité de facilitation du PacREF et suivi et évaluation	1 774 386	12 %	256 729	638 348	0	2 669 463	13,6 %
Total partiel des composantes	14 452 799	96 %	1 912 446	2 647 647	125 280	19 138 171	98 %
Coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre*	544 711	4 %	0	0	0	544 711	2,8 %
TOTAL (y compris les coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre)	14 997 510	100	1 912 446	2 647 647	125 280	19 682 882	100 %
Commissions de l'agent partenaire**	749 875,50						

* Comprend les coûts directs de l'agent partenaire, notamment les coûts de gestion du programme, les coûts administratifs et les autres frais directs de mise en œuvre.

[63] L'ESPIG ne soutient pas cette composante.

** La commission de l'agent partenaire n'est pas incluse dans l'allocation maximale pour le pays, et est calculée en pourcentage du montant du financement ; le pourcentage appliqué est convenu avec chaque agent partenaire.

Ces Biens régionaux sont produits par les pays participants avec le soutien des cinq agences d'exécution suivantes : le Programme d'évaluation de la qualité de l'éducation de la Communauté du Pacifique (EQAP), l'Université du Pacifique Sud (USP) (par l'intermédiaire de la Faculté des sciences de l'éducation [SoE], de l'Institut de l'éducation [IoE] et du programme de formation technique continu [TAFE]), l'UNICEF, l'UNESCO et la Coalition australienne de formation dans le Pacifique (APTC). Le tableau 10 présente la manière dont ils utilisent l'ESPIG, mais n'inclut pas l'APTC dont les activités sont directement financées par l'Australie.

Tableau 10 : utilisation de l'ESPIG par les agences d'exécution (en USD)

		EQAP	UNESCO	UNICEF	USP	Total
1	**Qualité et pertinence**	-	813 401	1 879 251	293 186	2 985 838
2	**Parcours d'apprentissage**	361 302	-	1 375 462	83 950	1 820 714
3	**Acquis scolaires et bien être des élèves**	1 997 352	1 871 420	558 643	594 280	5 021 695
4	**Qualifications des enseignants**	802 321	-	334 860	1 712 984	2 850 165
5	**Unité de facilitation du PacREF et suivi et évaluation**	417 450	-	-	1 356 936	1 774 386
	Pourcentage	24,8 %	18,6 %	28,7 %	28,0 %	100 %
	Total	3 578 425	2 684 821	4 148 216	4 041 337	14 452 799

(calculé par le Secrétariat sur la base des informations budgétaires des agences d'exécution)

Cette approche régionale permettra aux quinze pays du Pacifique de bénéficier des biens et services régionaux créés dans le cadre de cet ESPIG. Néanmoins le programme garantit aux pays GPE-6 qu'ils seront « privilégiés » de deux façons. Tout d'abord, étant donné que l'IRP prévoit des activités couvrant la région, plusieurs pays, un seul pays ou quelques un, les activités concernant les pays GPE-6 seront menées dans la première phase de mise en œuvre de l'ESPIG[64]. Ainsi, les activités destinées aux autres pays seront en grande partie exécutées pendant la deuxième phase. Ensuite, compte tenu des activités auxquelles participent les pays et de leurs coûts, 70 % de l'ESPIG seront alloués aux pays GPE-6, et les 30 % restants seront affectés aux autres pays participants[65], comme l'illustre le tableau 11[66].

[64] Document de programme (partie 1), page 19.
[65] Les pages 6 à 12 du document du programme (partie 3) donnent une description détaillée de la méthodologie suivie pour déterminer la répartition budgétaire indicative des fonds de l'ESPIG du GPE.
[66] La ventilation pour les 15 pays est également disponible à la page 5 du document de programme, partie 3.

Tableau 11 : allocation de l'ESPIG par pays (USD)

		GPE-6	Autres pays	GPE-6 (%)
1	Qualité et pertinence	2 227 828	758 010	**75 %**
2	Parcours d'apprentissage	1 305 222	515 492	**72 %**
3	Acquis scolaires et bien être des élèves	3 348 695	1 673 000	**67 %**
4	Qualifications des enseignants	2 023 228	826 937	**71 %**
5	Unité de facilitation du PacREF et suivi et évaluation	1 158 710	615 676	**65 %**
	Total	10 063 683	4 389 115	**70 %**

(Document de programme, partie 3, page 5)

3.2 ÉVALUATION DU DOCUMENT DE PROGRAMME

La requête finale rend compte de l'ampleur du travail accompli par l'agent partenaire, l'unité de facilitation du PacREF, les agences d'exécution et les pays participants au PacREF pour intégrer les recommandations formulées à l'issue de la deuxième étape du processus d'examen de la qualité, qui mettaient l'accent sur les points suivants : i) renforcement de la théorie du changement du programme afin de mieux refléter les liens de causalité entre les activités soutenues, les réalisations et les résultats attendus, tant au niveau régional que national ; ii) meilleure prise en compte du risque inhérent de la sous-utilisation des biens régionaux, en particulier dans les pays GPE-6 ; et iii) amélioration de l'engagement des OSC dans la mise en œuvre et le suivi du programme, puisqu'elles ne participaient officiellement au GLPE régional au moment de la deuxième étape du processus d'examen de la qualité.

Le programme qui en résulte est conforme au but stratégique 1 du GPE : des résultats d'apprentissage meilleurs et plus équitables ; au but 2 : renforcement de l'équité et l'égalité entre les sexes et ; au but 3 : des systèmes éducatifs efficaces et efficients. En outre, le programme a été jugé conforme aux 7 normes de qualité du programme (voir annexe 2).

Conception du programme Le programme s'applique aux domaines stratégiques décrits dans le PacREF et répond aux défis sectoriels critiques mentionnés dans le dernier rapport 2020 concernant l'état de l'éducation dans le Pacifique pour les pays GPE-6. Les activités du programme PacREF abordent des questions clés telles que l'élargissement de l'accès à des services de développement de la petite enfance de qualité, le renforcement de l'inclusion, la pédagogie centrée sur l'apprenant et le suivi des résultats des élèves au niveau de l'éducation de base, ainsi que l'amélioration des compétences des enseignants et de la direction des écoles. Le soutien des agences d'exécution devrait permettre de combler les déficits de connaissances relatifs à la pertinence des

programmes d'études, l'évaluation des élèves, la préparation à l'école et l'efficacité du système. En outre, au niveau national, le soutien technique pour améliorer la qualité des données et du SIGE renforcera la base de données probantes pour les décisions programmatiques et politiques en cours. Le programme contribuera également à renforcer la capacité des agences d'exécution régionales pour leur permettre d'améliorer leur soutien aux pays du Pacifique. La conception du projet s'appuie sur des faits probants et contient les références appropriées aux études, données, documents et rapports pertinents. Enfin, bien que les 15 pays de la région du Pacifique bénéficieront des Biens régionaux produits par le programme, ce dernier précise que la priorité sera accordée aux pays GPE-6 qui ont combiné leurs ressources dans le cadre cette requête régionale, car ils seront ciblés dans la première des deux étapes de mise en œuvre de l'activité.

Budget du programme La requête présente des budgets détaillés ventilés par domaine stratégique, réalisation et activité pour chaque agence d'exécution. Le programme présente également les coûts par domaine stratégique, les résultats intermédiaires et activités par source de financement. Par conséquent, les coûts du programme sont jugés raisonnables. En outre, selon les commentaires formulés par le Secrétariat, le document du programme détaille la manière dont les pays GPE-6 seront privilégiés, même si ce financement financera la mise à disposition des Biens régionaux aux 15 pays du PacREF — 70 % des fonds de l'ESPIG seront alloués aux pays GPE-667. Le dossier de requête précise également les coûts détaillés du soutien à la mise en œuvre de l'agent partenaire. Il présente également les décaissements annuels prévus par agence d'exécution. L'ESPIG versera 541 711 dollars au titre des coûts de soutien à la mise en œuvre de l'agent partenaire, soit 3,6 % du montant total sollicité. L'agent partenaire a travaillé avec diligence pour s'assurer que les frais généraux des agences d'exécution soient maintenus au minimum.

Suivi et évaluation. Le programme comprend un plan de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue (SE-AC) qui fait intervenir une stratégie à trois niveaux pour le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue précisant les rôles et responsabilités concernant les tâches pour le suivi et la reddition des comptes. Ce plan constitue le cadre général de suivi du PacREF et présente des indicateurs clés de performance servant à mesurer l'état d'avancement des interventions du programme. Plus précisément, les indicateurs mesurent le renforcement de la coordination, de la collaboration et de la communication entre les agences d'exécution, les organisations de la société civile et la gouvernance du PacREF, ainsi que l'amélioration de la gestion des parties prenantes[68]. Le plan SE-AC présente le cadre de résultats qui comporte les produits et les résultats attendus qui sont conformes au PacREF.

[67] Document de programme (partie 3), page 6.
[68] Document de programme (partie 2). Cadre de résultats, pages 138-139.

Aspects fiduciaires, modalités de mise en œuvre et degré de préparation. Le PacREF sera mis en œuvre par cinq agences d'exécution régionales qui soutiendront le développement d'outils et assureront des services auprès des systèmes éducatifs nationaux conformément au PacREF. Elles sont donc tenues responsables de la bonne exécution de ces activités. Le document du programme donne suffisamment de précision sur les responsabilités de l'unité de facilitation du PacREF et de chaque agence d'exécution en matière de gestion fiduciaire, ainsi que le rôle de la BAsD dans le cadre de la surveillance fiduciaire et de l'assistance technique. Il donne également une description complète de la gestion financière, des procédures de passation de marchés et de vérification des comptes. En outre, comme aucune prestation de services éducatifs de base à but lucratif ou la prestation non étatique de services éducatifs de base à but non lucratif n'est soutenue par les fonds du GPE, ce programme est conforme à la Stratégie de collaboration du GPE avec le secteur privé.

Identification des risques et mesures d'atténuation. Le document de programme recense de manière adéquate les risques pertinents et les mesures d'atténuation et de prévention adéquates. Il convient de mentionner que les risques liés à la capacité de mise en œuvre, tant du côté des agences d'exécution que des systèmes éducatifs nationaux, ont également été recensés, et que les mesures d'atténuation prévoient le renforcement des partenariats, entre le ministère et ceux qui fournissent une assistance technique, et la mise au point de calendriers précis, pour faciliter la collaboration des agences d'exécution[69]. En outre, comme le projet ne prévoit pas de travaux de génie civil, les activités du programme ne devraient pas présenter de risque environnemental.

Pérennité Le programme a été conçu pour être durable, car il renforcera la capacité des agences d'exécution à répondre de manière concertée aux défis transversaux auxquels sont confrontés les systèmes éducatifs de la région. Au niveau national, l'accent mis sur l'amélioration de la planification, de l'élaboration des politiques et des capacités de leadership des écoles devrait contribuer au maintien et à la progression des acquis réalisés développant et en adaptant les biens et services régionaux. En outre, l'accent mis sur la collaboration Sud-Sud permet de mettre en place des mécanismes régionaux durables pour le partage et le développement des capacités aux niveaux des systèmes et des écoles. En ce qui concerne la viabilité financière, comme le plan d'activités des agences d'exécution inclut déjà les biens régionaux, les ministres de la région et les responsables des systèmes éducatifs qui orientent les programmes de ces agences d'exécution assureront la continuité des interventions grâce à leurs ressources financières.

[69] Document de programme (partie 2), registre des risques, page 142.

Efficacité de l'aide L'évaluation du Secrétariat fait ressortir que le programme est conforme aux principaux critères d'efficacité de l'aide. En ce sens, le programme utilise les systèmes régionaux, ce qui est approprié pour permettre à un programme régional de faire face aux principaux défis communs de développement des pays des îles du Pacifique. Dans le même temps, les systèmes de planification nationaux devraient aider à contextualiser et à intégrer les biens régionaux. Le programme a également reçu l'aval du groupe de travail sur les ressources humaines du CORP, des représentants des pays GPE-6, des partenaires de développement et des agences d'exécution. En outre, il convient de noter que les organisations de la société civile de la région ont convenu de créer un forum des OSC dans le cadre de la structure de gouvernance du PacREF, ce que le GLPE régional a accepté. La société civile devrait avoir plus de poids dans la mise en œuvre du PacREF.

4. RECOMMANDATIONS

Compte tenu du contexte des îles du Pacifique, le Secrétariat estime que la requête de financement proposée est pertinente et bien alignée sur le PacREF et son programme. Le Secrétariat recommande que le Comité des financements et performances (GPC) considère satisfaits les trois prérequis du modèle de financement et qu'il approuve la requête d'ESPIG régional.

Le Secrétariat invite également le GPC à demander à ce que les comptes rendus suivants figurent dans le rapport annuel de financement :

- les progrès réalisés en matière de collecte et de gestion des données, en particulier les données sur le genre et les enfants handicapés, ainsi que pour les communications de données auprès de l'ISU pendant la période de mise en œuvre du programme ; et
- les résultats de l'étude prévue sur le Financement de l'éducation dans le Pacifique (Financing of Education in the Pacific) et les concertations ultérieures concernant les mesures à prendre dans le cadre des réunions régulières du FEdMM.